

Femme et

Avis sur le rapport de mission au Somet Franco-Africain sur la condition de la femme.

=====

Dans le texte de l'intervention de la Délégation Rwandaise à la conférence sur la condition féminine du 21 au 23 janvier 1981, un passage a attiré mon attention : "Durant la période Coloniale, l'éducation scolaire fut centrée sur l'homme". On peut se demander le pourquoi de cette ségrégation dès le départ!

Pour moi la raison en est la suivante: l'homme rwandais a des préjugés séculaires sur les potentialités intellectuelles de la femme. Ce n'est quand même pas le Colonisateur qui a dit que les filles ne doivent pas fréquenter les écoles, que l'argent dépensé pour l'instruction des filles est de l'argent jeté aux oiseaux, alors que chez lui, à cette époque, les femmes fréquentaient déjà les Universités.

La mise en marge de la femme rwandaise surtout dans la prise des décisions a été de toujours. Si l'homme consultait son épouse pour l'une ou l'autre chose, ce n'était pas pour qu'elle participe à sa prise de décision mais tout simplement pour l'informer.

Un autre passage dit : "Au fil des années, l'analphabétisme de la femme aboutit à la plonger dans un complexe d'infériorité à tel point que c'est souvent la femme qui met obstacle à sa propre promotion".

Formidable! l'égoïsme naturel de l'homme et son complexe de supériorité n'y sont-ils pas pour quelque chose ? N'y a - t - il pas un proverbe rwandais qui dit : "Nta nkoko-kazi ibika isake ihali! "N'est - ce pas pour dire qu'aussi longtemps que l'homme est là, la femme lui est inférieure! Tout ce qu'elle peut faire c'est se courber devant tout ce que l'homme dit et se résigner.

Si elle riposte, elle est rejetée par la société; aux yeux de tout le monde elle est Ingare ou Igishegabo. Je reconnais que le manque ou l'insuffisance de la formation des femmes aggrave aussi la situation.

On ne peut pas louer les efforts déployés par le Gouvernement Rwandais pour la formation des femmes, mais je pense qu'il faudrait aussi inviter les hommes à abandonner cette mentalité séculaire de ne pas reconnaître les potentialités physiques et intellectuelles de la femme, de ne pas avancer toujours les mêmes arguments prétextant que les femmes ne doivent en aucun cas quitter leurs foyers.

Nyamara abagabo bigendera uko bashatse, wagira ngo ingo zahindutse iz'abagore!

Je pense que Mme MUKAKAMALI exagère un peu. Elle ignore qu'il y a eu deux périodes tout à fait différentes: coloniale et post-coloniale. Et les choses ont évolué. La situation actuelle favorise l'éducation de la femme et sa participation active au développement de Patrie.

MUKAKAMALI Colette.-

Même avis
J 7/84

Dr VENC. -
6-4-81.-

Kigali, le 19 - 2 - 1981.

N° 17/06/ 308 /81

Mme Mukakamali
AVIS
26/2/81

A traiter par	<i>Personne</i>
Date entrée :	<i>20/2/81</i>
N° Class. int :	<i>689/12</i>

20/2/81

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: Transmission Rapport de mission -
Le sommet franco-africain sur la condition féminine Paris 21-23 janvier 1981.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre en annexe le rapport de mission au Sommet franco africain sur la condition féminine à Paris du 21 au 23 janvier 1981. J'étais accompagné par Mme HAKIZIMANA Angèle, fonctionnaire au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif, chargée des problèmes d'intégration de la femme au développement.

Cette réunion à laquelle je viens d'assister a discuté principalement sur deux thèmes à savoir :

- les principaux moyens de mieux faire participer la femme au développement
- l'orientation d'une politique de coopération entre la France et les pays africains.

Au cours des débats, la délégation rwandaise a relaté aux participants les principaux problèmes que rencontrent les femmes rwandaises et les remèdes que le Gouvernement a mis en place pour améliorer leur situation et celle de leur famille. Parmi ces solutions, j'ai cité à titre d'exemple les C.C.D.F.P., l'ONAPO, les Centres de santé.

Il a été reconnu par tous les participants que la femme africaine souffre surtout d'un manque ou d'une insuffisance de la formation. En effet, sans formation et sans éducation, l'être humain ne peut pas participer pleinement et harmonieusement au développement de son pays. Par ailleurs, la délégation rwandaise a déclaré que, conformément au souhait du 3e Congrès du M.R.N.D., les femmes rwandaises pourront bientôt avoir une association.

Au cours de la réunion, la délégation rwandaise a eu l'honneur d'assister à diverses réceptions organisées par des hautes personnalités françaises à savoir :

Mme Giscard d'Estaing
Le Président du Sénat
Le Préfet de l'Île de France
Le Ministre de la Coopération et de la Défense.

.../...

Après le sommet franco-africain, la délégation rwandaise a eu des rencontres avec les représentants de Jeune Afrique, le Comité de Direction de l'UIOF et le représentant des Maisons Familiales.

Au cours de tout son séjour, la délégation rwandaise a bénéficié d'un accueil très chaleureux de la part du Gouvernement français. Cependant, contrairement à ce qui était prévu par l'Ambassade de France au Rwanda, seule une personne - (moi-même) - a été prise en charge.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif,
Dr. NTABOMVURA Venant.

Copie pour information à :

-Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI.

-Monsieur le Ministre
TOUS **YIJEUNESPORTS**



RAPPORT DE MISSION AU SOMMET FRANCO-AFRICAIN
SUR LA CONDITION DE LA FEMME.

P L A N

- I. Origine du Sommet
- II. Participation
- III. Ordre du jour
- IV. DEBATS

Thème 1. Principaux moyens de mieux faire participer la femme au développement

Thème 2. Orientation d'une politique de coopération

- V. Recommandations
 - 1- dans le domaine de la Formation
 - 2- dans le domaine politique et économique
 - 3- dans le domaine socio-sanitaire
 - 4- dans le domaine de l'information
- VI. Rencontres
 - 1- Jeune Afrique
 - 2- UIOF
 - 3- Maisons Familiales

VII. Conclusions

Annexes

RAPPORT DE MISSION AU SOMMET FRANCO-AFRICAIN
SUR LA CONDITION DE LA FEMME

I. Origines de la Conférence

Sur propositions des délégations des pays francophones à Copenhague lors de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la Femme en juillet 1980, Mme PELLETIER, Ministre déléguée à la Famille et à la condition féminine et Monsieur Robert GALLEY, Ministre de la Coopération et de la Défense ont pris l'initiative d'organiser la réunion sur la condition féminine à Paris du 21 au 23 janvier 1981.

II. Participation

Participaient à cette réunion 70 délégués provenant de 21 Pays :
BURUNDI - BENIN - REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE - REPUBLIQUE DU CONGO - COTE D'IVOIRE - DJIBOUTI - GABON - GUINEE - GUINEE-BISSAU - HAUTE-VOLTA - MADAGASCAR - ILE MAURICE - MALI - MAURITANIE - COMORES - NIGER - RWANDA - SENEGAL - TOGO - ZAIRE.

Parmi les 70 délégués, étaient présents :

- 9 Ministres, dont 5 femmes et 4 hommes
- 1 Président de l'Assemblée Nationale
- 3 Présidentes des Associations féminines
- 2 Secrétaires générales des Associations féminines

L'Agence de coopération culturelle et technique était présente à titre d'observateur.

III. ORDRE DU JOUR

Les 2 thèmes suivants prévus à l'ordre du jour furent adoptés à l'unanimité :

- 1. Les principaux moyens de mieux faire participer les femmes au développement
Projets et Programmes des gouvernements
- 2. Quelles pourraient être les orientations d'une politique de coopération en faveur des femmes.

IV. DEBATS

Thème I - Principaux moyens de mieux faire participer la femme au développement

Lors des interventions sur ce thème (1) plusieurs délégations dont celle du Rwanda ont déploré l'insuffisance ou le manque de femmes dans :

- la conception et l'élaboration des projets de développement de leur pays
- les instances de prises de décision et aux postes de responsabilités

Il a été reconnu à l'unanimité que cette situation découle principalement d'un manque ou d'une insuffisance de formation que connaissent les femmes.

-
1. Annexe I : Intervention de la délégation rwandaise à la Conférence sur la condition féminine à Paris du 21 au 23 janvier 1981.

La délégation rwandaise s'est ralliée à l'avis des autres représentants africains.

Néanmoins, elle a souligné qu'avant la colonisation il existait, du moins au Rwanda, un équilibre entre les tâches imparties à chaque sexe.

" Avant l'avènement de la colonisation, l'homme et la femme avaient des devoirs équitablement partagés et les droits reconnus.... ils étaient de même niveau intellectuel....

L'ancienne société avait un grand respect pour la femme.

Durant la période coloniale, l'éducation scolaire fut centrée uniquement sur l'homme. L'homme lettré y trouva son prestige nettement relevé.

Il abandonna les travaux des champs. Il apprit à gérer lui-même son argent et à fréquenter les débits de boissons. Il prit l'habitude de s'imposer devant sa femme d'autant plus que la grande famille qui contrôlait les couples et les individus étaient en train de perdre son autofité.

Au fil des années, l'analphabétisme de la femme aboutit à la plonger dans un complexe d'infériorité au point que c'est souvent la femme elle-même qui met obstacle à sa propre promotion...."

En vue de remédier à cette situation, la délégation rwandaise a précisé à l'assemblée que le Gouvernement rwandais a entrepris plusieurs activités notamment :

- la mise sur pied des C.C.D.F.P. sur toute l'étendue du pays
- l'expansion des Centres de santé et des Centres nutritionnels
- la création de l'ONAPO
- la réforme scolaire
- le projet de code familial
- le projet de mise sur pied d'une Association des femmes rwandaises...

Suite à une question d'un délégué demandant si le Gouvernement rwandais et en l'occurrence le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif a prévu une cellule de réflexion sur les problèmes complexes des femmes pour proposer des solutions en tenant compte des structures sociales nationales la délégation rwandaise a déclaré à l'Assemblée qu'un projet de commission nationale pour la femme est en étude. Le but de cette commission à caractère purement technique serait d'examiner et d'étudier en approfondi les problèmes des femmes rwandaises en vue de proposer aux autofités des solutions les mieux appropriées.

Thème II - Orientation d'une politique de coopération

A ce sujet (1) la délégation rwandaise a souligné les objectifs de coopération que le Rwanda entend entreprendre avec la France en vue d'améliorer les conditions de vie de la femme. Ces objectifs sont les suivants :

- Education des femmes à tous les niveaux
- Mise en place d'une Association féminine
- Promotion des petites technologies villageoises

(1) Annexe II : Objectifs de coopération Franco-rwandaise en faveur des femmes.

D'autres problèmes qui ont attiré l'attention des participants mais qui ont été jugés opportuns de faire objet d'ordre du jour dans les Conférences au niveau africain sont les suivants :

- l'héritage et la succession parentale
- la polygamie
- la dot
- les dépenses encourues lors des fêtes et des funérailles

Au terme des discussions sur les points de l'ordre du jour, les présidents et présidentes des Associations féminines françaises et des ONG chargés de la coopération ont présenté leurs organisations aux participants. (1)

V. RECOMMANDATIONS

Enfin, la Conférence au sommet sur la condition féminine a terminé ses travaux en émettant à la France des recommandations suivantes : (2)

1. Dans le domaine de la formation

- L'octroi de bourses pour la formation des femmes en France et en Afrique et l'octroi de bourses de stages pour une formation dans les écoles africaines pour mieux adapter la formation aux réalités de nos pays.
- La création et l'équipement des structures de formation en zone rurale.
- L'appui technique pour la mise au point du matériel didactique en matière d'alphabétisation
- La formation des femmes émigrées en vue du retour.

2. Dans le domaine politique et économique

- Une intensification de la coopération bilatérale pour l'amélioration des conditions de vie des femmes
- L'institutionnalisation des rencontres tous les 2 ans entre la France et les pays francophones africains pour faire le point de la coopération dans le domaine de la condition féminine.
- L'application des résolutions prises en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable.
- Le financement par la France de projets productifs destinés à l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'insertion d'un volet féminin dans les projets de développement pour en faire des projets intégrés.

3. Domaine socio-sanitaire

- L'équipement des femmes en milieu rural pour l'allègement des travaux domestiques, le développement de l'hydraulique villageoise et le transfert des technologies appropriées
- L'équipement des maternités rurales et des pharmacies villageoises, la planification familiale pour les pays qui le désirent
- Une assistance aux femmes handicapées.

(1) Annexe III : Associations et Organisations invitées à la réunion du 23 janvier 1981

(2) Annexe IV : Synthèse des Débats du Sommet Franco-Africain Paris 21 - 23 janvier 1981

4. Domaine de l'information

- La création de centre de documentation et d'information pour une meilleure diffusion des réalisations qui ont eu un impact sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et de la famille.

La réunion a clos ses travaux le 23 janvier 1981 à 15 heures.

VI. RENCONTRES

Du 24 au 26 janvier 1981, la délégation rwandaise a pris des contacts avec les organisations qui sont en coopération avec le Gouvernement rwandais.

- 1. Rencontre avec les représentants de la Revue Jeune Afrique : Paris le 26 janvier 1981.

Lors de cette rencontre, plusieurs délégations africaines ont participé aux débats et ont surtout insisté sur les points ci-après :

- Etant donné que jusqu'à présent la Revue Jeune Afrique (J.A) n'a encore rien fait pour améliorer la situation de la femme africaine, les représentants de J.A. souhaitent savoir en quoi ils pourraient aider à promouvoir la condition féminine. Pour ce, un correspondant spécial va être envoyé prochainement auprès des associations des femmes.
- Une documentation relative à la femme et à l'enfant a été présentée aux participants. Il a été ensuite convenu que J.A. mettra une collection complète à la disposition des pays qui le souhaitent. Pour sa part, la délégation rwandaise a insisté pour recevoir une collection pour chacun des Services suivants :
 - le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif
 - l'Université Nationale du Rwanda
 - Ecole Sociale de Karubanda

Pour terminer, les délégations présentes à cette rencontre ont fait remarquer à Jeune Afrique qu'il publie parfois des informations non contrôlées et dénudées de toute véracité. Aussi, a-t-il été vivement recommandé que, dans l'avenir, Jeune Afrique devrait diffuser les informations de sources sûres et bien autorisées.

- 2. Rencontre avec le Comité de Direction de l'Union Internationale des Organismes Familiaux (U.I.O.F.).

Le 26 janvier 1981, la délégation rwandaise a rencontré le Comité de Direction de l'Union Internationale des Organismes Familiaux au siège de l'Union. Etaient présents à cette réunion les pays suivants :

Allemagne Fédérale
Suisse
Belgique
Canada
Hollande
France
Espagne
Arabie Saoudite
Angleterre
Tunisie - Italie

A la demande du Président du Comité, la délégation rwandaise a pris la parole et a attiré l'attention des participants sur les points ci-après :

- le Gouvernement rwandais s'intéresse au plus haut point à la famille et déploie tous ses efforts dans toutes les activités susceptibles d'améliorer les conditions de vie des familles.

- la société rwandaise est en pleine mutation de mentalité : les hommes et les jeunes échappent de plus en plus au contrôle de la grande famille et font un exode vers les villes et autres centres de développement à la recherche d'un travail rémunéré.

Toutes ces perturbations de l'harmonie familiale ont pour conséquence

- le banditisme
- la délinquance juvénile
- la prostitution

Par ailleurs, il est à remarquer que la femme est la première victime de tous ces changements. En effet, elle doit assumer en même temps ses tâches et celles autrefois imparties à son partenaire.

- Le Gouvernement rwandais apprécie sa coopération avec l'Union Internationale des Organismes Familiaux et souhaite une collaboration de l'UIOF dans la recherche des solutions à tous ces problèmes précités.

Après l'intervention de la délégation rwandaise, le Président du Comité de Direction l'a vivement remercié pour avoir participé à sa séance d'ouverture et a promis que l'UIOF n'épargnera aucun effort lorsqu'il s'agira de prêter son assistance dans la réalisation de toute activité susceptible d'améliorer les conditions de vie des familles rwandaises.

3. Rencontre avec les représentants des Maisons Familiales

Paris le 26 janvier 1981.

Les entretiens de la délégation rwandaise avec les représentants des Maisons Familiales ont porté sur la situation des Maisons Familiales opérant dans 8 communes de la Préfecture Gisenyi.

Les débats ont été surtout centrés sur les points suivants :

- Le chef d'équipe ainsi que tous les coopérants doivent former les nationaux en vue d'un remplacement. Pour ce, une coopération étroite entre les coopérants et la population concernée s'avère indispensable.

- Pour l'intérêt de la population, les coopérants ne doivent rien faire sans l'autorité du Bourgmestre et du Préfet.

- Une discussion portant sur l'évaluation des activités des Maisons Familiales se fera fin février, mais autour d'une table ronde qui sera composée comme suit:

- | | |
|--|--|
| - Ministère de l'Intérieur | - Ministère de la Santé Publique |
| - Ministère de l'Agric. et de l'Elevage | - Ministère de l'Education Nationale |
| - Ministère du Plan | - Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif |
| - Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi | - ORINFOR |
| | - PREFETS |
| | - O.N.G. |

nous devrions y être représentés.

L'évaluation globale des activités des Maisons Familiales qui sera faite conjointement avec les représentants des Maisons Familiales et des représentants du Gouvernement rwandais est prévue après la tenue de la Table Ronde ci-haut mentionnée.

Le représentant des Maisons Familiales et la délégation rwandaise ont convenu que le Centre nutritionnel qui n'avait pas été repris dans le projet sera réintégré.

- La délégation rwandaise a informé le Président des Maisons Familiales que d'une part le Gouvernement rwandais est d'accord pour renouveler la convention, qu'il souhaite aussi l'extension du projet sur d'autres préfectures.

- Pour terminer, il a été convenu que toute activité émanant des Maisons Familiales comme dans d'autres centres de développement doit revêtir de prime abord d'un aspect social et humain.

Par ailleurs, il a été recommandé par la délégation rwandaise que le chef d'opération doit être un type ouvert et apte à s'intégrer au mode de vie de la population concernée.

VII. CONCLUSION

Le Gouvernement Rwandais a depuis des années déployé tous ses efforts pour mieux intégrer la femme dans le processus de développement national.

Toutefois, la femme rwandaise rencontre encore des problèmes dans l'exercice de ses activités quotidiennes pour plusieurs raisons notamment:

- L'insuffisance ou le manque de formation

- la mentalité séculaire qui ne reconnaît pas toujours les potentialités physiques et intellectuelles de la femme...

Lors des débats au dernier Sommet franco-africain, toutes les délégations ont déploré l'absence ou l'insuffisance des femmes dans les instances où se prennent les décisions nationales ou dans les postes de haute responsabilité. Il a été reconnu à l'unanimité que cette situation découle principalement du fait que les femmes ne bénéficient pas d'une éducation et d'une formation requise pour participer pleinement aux activités de développement.

Le Gouvernement rwandais est conscient de ces problèmes et devra intensifier ses efforts pour promouvoir et encourager la formation des femmes à tous les niveaux - formation dans les C.C.D.F.P.

- formation scolaire surtout au niveau universitaire...

Par ailleurs, il faudrait mettre en place une Association féminine qui centrerait toute son attention à la sensibilisation et à la mobilisation de toutes les femmes rwandaises en notre effort commun du développement.

Cette Association devra conscientiser la population féminine en s'inspirant des idéaux du M.R.N.D. qui consiste à affirmer que le Rwanda ne sera développé que par les forces conjointes de ses propres filles et fils.

En vue de concrétiser l'action de l'Association féminine, le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif estime indispensable la mise

en place d'une commission technique pour la femme qui serait chargée de concevoir et d'élaborer des projets en faveur de la femme et de leur mise en exécution.

Le projet de cette commission est déjà à terme et avait fait l'objet d'une réflexion approfondie lors d'une réunion sur la mise en place d'un mécanisme national en faveur de la femme du 23 au 25 janvier 1980.

La femme rwandaise est prête à se joindre à son partenaire masculin en vue d'améliorer les conditions de vie de sa famille et partant de la nation entière. Il appartient aux hommes détenteurs de toutes les décisions de promouvoir tout ce qui peut amener la femme à s'intégrer pleinement et harmonieusement au développement.

Avant de terminer, une remarque me semble cependant utile à faire. C'est que l'attention doit être attirée dès à présent sur la nécessité de l'équilibre à sauvegarder entre d'une part le statut de la femme éduquée, légitimement détentrice du pouvoir des décisions, et d'autre part le statut de la femme mère de famille et digne éducatrice des enfants.

Tout en reconnaissant à la femme rwandaise son droit à ces deux rôles nous lui demandons de veiller à ce que sa promotion sociale, culturelle et même politique n'anéantisse jamais ses valeurs naturelles et humaines.

Et à cette intention je souhaiterais vivement que l'Etat étudie des moyens qui permettent aux femmes de s'épanouir dans la vocation de mère de famille et ainsi leur éviter le sentiment de se croire pénalisées par la maternité. Il s'agit de trouver les moyens propres à revaloriser la responsabilité d'éduquer les enfants. Ces moyens seraient par exemple :

- la création des services qui allègent le travail ménager: adduction d'eau et installation des robinets près des habitations, installations de moulins, etc...
- la création des garderies d'enfants pour le temps où les mamans travaillent,
- l'organisation des magasins de vente et achat qui restent ouverts après les horaires des fonctionnaires,
- le travail organisé à temps partiel pour les femmes fonctionnaires qui le désirent ayant la charge des enfants,
- les garanties qui rassurent la femme de disposer d'un revenu suffisant pour faire marcher le ménage, contrairement à quelques cas connus où le salaire du mari est ou bien insuffisant ou bien gaspillé dans les abus individuels de l'homme, ce qui oblige la femme à chercher un travail rémunéré sans plus se préoccuper de son absence au foyer.

INTERVENTION DE LA DELEGATION RWANDAISE A LA CONFERENCE SUR LA
CONDITION FEMININE DU 21 AU 23 JANVIER 1981.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Chefs des Délégations,
Honorables Délégués,

A l'occasion de cette Conférence qui regroupe les pays francophones et la France pour débattre de la condition des femmes de nos pays respectifs, il m'est agréable de vous présenter au nom de la Délégation que je conduis et en mon nom personnel, nos félicitations pour l'initiative que vous avez eu d'organiser cette réunion.

Le Chef de l'Etat Rwandais, Son Excellence le Général Major HABYARIMANA Juvénal et le peuple rwandais réunis au sein du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement m'ont chargé de vous transmettre leurs vœux de succès de cette Conférence sur la condition féminine.

Madame la Présidente,

Cette réunion revêt d'une importance exceptionnelle pour les femmes de nos pays respectifs. En effet, tout le monde ici présent conviendra avec moi que la femme constitue la pépinière de la vie humaine.

Dès les premiers jours de sa vie, l'enfant est complètement assumé par sa mère et il lui reste attaché par toutes sortes de liens profonds et intimes. De là, je peux affirmer sans me tromper, que l'éducation d'une mère, son savoir faire et ses conditions de vie exercent une grande influence sur ses enfants, et partant sur le monde de demain.

En conséquence, la société devrait déployer tous ses efforts pour améliorer sans tarder les conditions de vie de la femme, et prendre en considération, ses multiples rôles d'épouse, de mère, de ménagère, de citoyenne, d'éducatrice et de dispensatrice de soins aux enfants.

Avant l'avènement de la colonisation, je parle plus particulièrement pour le Rwanda, tous ces rôles et toutes ses responsabilités étaient reconnus à la femme par la Société entière.

L'homme et la femme avaient des devoirs équitablement partagés et des droits reconnus. Ils étaient d'ailleurs de même niveau intellectuel. Une vraie harmonie caractérisait les couples dans la cohabitation et la cogestion des biens. La femme rwandaise a toujours mangé avec son mari dans la même assiette. Il était impensable qu'elle ne soit pas consultée par son mari dans la prise de n'importe quelles décisions. En outre la coutume protégeait chaque membre de la grande famille. L'ancienne société avait un grand respect pour la femme. Dans l'accueil des invités c'était la femme qui entraînait la première tandis que l'homme pouvait même rester dehors. Même chez les pauvres le vêtement de la femme était de loin meilleur à celui de l'homme.

Durant la période coloniale, l'éducation scolaire fut centrée uniquement sur l'homme.

L'homme lettré y trouva son prestige nettement relevé. Il abandonna les travaux des champs. Il apprit à gagner et à gérer lui-même son argent et à fréquenter les débits de boissons. Il prit l'habitude de s'imposer devant sa femme d'autant plus que la grande famille qui contrôlait les couples et les individus était en train de perdre son autorité. C'est la liberté moderne des individus! Ceci est d'autant plus grave que nous commençons à voir également des enfants qui échappent au contrôle de leurs parents.

Au fil des années l'analphabétisme de la femme aboutit à la plonger dans un complexe d'infériorité au point où que c'est souvent la femme elle-même qui met obstacle à sa propre promotion. Or dans le temps la société rwandaise admettait l'autorité féminine. Ainsi dans l'exercice du commandement du pays la reine-mère avait autant de puissance et parfois plus que le roi. Il y a eu des femmes chefs de provinces ou sous-chefs de collines.

Il est cependant important de souligner que l'autorité de la femme était la conséquence de sa maternité, car une femme sans enfants était très malheureuse. La femme n'a pas d'héritage chez ses parents mais bien chez son mari pour autant qu'elle a eu des enfants.

Actuellement, suite à la destruction des structures traditionnelles, la femme souffre de maints problèmes dans sa vie quotidienne, notamment :

- dans le domaine de la législation
- dans le domaine de la formation et de l'emploi
- dans le domaine de la santé
- dans le domaine socio-politique

1° Dans le domaine de la législation

Bien que la constitution rwandaise reconnaisse l'égalité entre l'homme et la femme, certaines dispositions légales ne sont pas encore entièrement respectées au niveau de l'application. Par exemple :

- le problème de l'héritage
- la polygamie officiellement prohibée mais encore pratiquée clandestinement.

2° Dans le domaine de l'emploi

Nous pouvons signaler que la femme est surmenée. Elle fait actuellement tout le travail qu'elle partageait jadis avec son mari (puisque celui-ci s'en va travailler en ville).

La femme salariée doit respecter l'horaire dans sa profession sans aucunement négliger ses obligations de ménage. Ceci l'oblige à rester debout jusqu'à tard la nuit.

Il est regrettable que certains maris prennent l'habitude de rentrer tard sous prétexte de fuir le bruit des enfants ou de tenir des conversations utiles au cabaret.

En vue de remédier à cette situation, les services chargés d'intégration de la femme au développement en collaboration avec le service de l'information a entrepris une campagne de sensibilisation sur les antennes radiodiffusées.

3° Dans le domaine de la santé

Après des journées trop longues de travail il est évident que plusieurs femmes courent le risque de tomber dans le surmenage. D'autres encore souffrent de malnutrition ou d'anémie. Le nombre de grossesses nombreuses et rapprochées affaiblissent la santé de la femme et de l'enfant.

Les autorités rwandaises ont été vite saisies de ce problème et ont mis sur pied plusieurs services de protection maternelle et infantile. De même l'Office national pour la population vient d'être créé et aidera les couples qui désirent espacer les naissances.

4° Dans le domaine social

Le pourcentage des femmes au niveau des décisions est loin d'être représentatif par rapport à la population féminine qui constitue plus de la moitié de toute la population. Cela s'explique par le manque de cadres. Les premières universitaires femmes viennent à peine de sortir, elles ne sont pas nombreuses et n'ont pas encore d'expérience.

Nous regrettons aussi qu'au niveau électoral très peu de femmes osent présenter leur candidature, alors que la loi leur accorde ce droit.

ESSAIS DE REMEDES A CETTE SITUATION

Depuis l'indépendance du Rwanda les Autorités se sont préoccupées de l'éducation de la femme, car tout le monde est convaincu que sans cette éducation sa participation au développement restera minime.

1°- Déjà à l'époque de la Tutelle belge 3 foyers sociaux avaient été fondés et avaient pour but d'éduquer les femmes et lesjeunes filles de la ville pour les initier aux bonnes manières et les aider à s'adapter aux nouvelles exigences de la vie urbaine vu de la cour royale. Mais le groupe bénéficiaire de cette éducation ne constituait qu'une infime minorité. Ce n'est qu'après l'indépendance qu'une impulsion significative se fit dans l'expansion du programme dans toutes les communes du pays. Nous avons actuellement 480 centres sociaux pour 143 communes.

2°- Depuis l'avènement de la deuxième République le Gouvernement, constatant que la formation donnée unilatéralement à la femme du milieu rural, présentait des lacunes créa des centres communaux de développement et de formation permanente qui s'adressent à toute la population des deux sexes et de tous âges.

Le programme couvre tous domaines intéressant le développement tel que l'agriculture l'élevage, la nutrition, l'eau, l'économie, l'alphabétisation, le civisme. Nous avons déjà une trentaine de ces centres. Ce qui est important c'est qu'on apprend à la population à gérer elle-même ses centres et que tout agent qui travaille dans la commune se voit invité à donner des cours.

J'ai la joie d'adresser de vifs remerciements à la France pour l'aide appréciable apportée par les Maisons Familiales Rurales au projet de ces centres dans 8 communes du Rwanda.

3°- L'enseignement scolaire est obligatoire et gratuit au Rwanda.

Le Gouvernement consent beaucoup de sacrifices pour l'éducation des enfants. Les parents sont sensibilisés pour envoyer leurs enfants à l'école y compris les filles. Mais comme le retard pour les filles a été trop long nous regrettons encore la disproportion dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Ainsi pour l'année 1977-1978 dans les écoles primaires nous avons 47% de garçons et 43% de filles, alors que dans l'enseignement secondaire les garçons représentaient 67,8% et les filles 32,7%. Pour l'enseignement supérieur nous avons 792 garçons et 90 filles - ce qui revient à 90% de garçons contre 10% des filles.

Quelques remarques peuvent être faites à ce sujet.

D'abord, c'est que beaucoup de filles sont pressées de se marier et semblent trouver la finalité de leurs peines dans le mariage.

Il y a aussi la mentalité qui veut qu'une jeune fille ne soit pas trop loin de ses parents.

De même, une femme mariée éprouve des difficultés à quitter son ménage pour un temps long.

Beaucoup de filles n'osent pas poser leur candidature à l'enseignement supérieur, de peur d'échouer.

Ceci ne sera plus vrai depuis que le 3e Congrès National du M.R.N.D. a demandé d'adopter la formule des écoles mixtes. La même chance sera donnée aux 2 sexes. De même les établissements scolaires y compris les campus de l'Université seront équitablement répartis dans les régions du pays.

4°- Malgré les difficultés résultant du nombre inférieur des femmes intellectuelles, la nomination des femmes aux postes de responsabilité a commencé et nous espérons qu'elle continuera. Ceci est un impératif si on veut que la femme participe non seulement à l'exécution mais aussi à la décision des mesures pour le développement communautaire. C'est à la femme de comprendre qu'elle a intérêt à poursuivre son éducation et ensuite mériter l'avancement au travail.

5°- Une autre mesure envisagée par le gouvernement est la décentralisation des projets jusqu'au niveau communal. Ceci aura pour avantage de donner du travail aux gens près de leur domicile.

6°- Des projets ayant comme but de soulager la femme au ménage sont à l'étude. Ce sont les garderies d'enfants, l'installation des moulins, l'installation des robinets d'eau.

7°- La politique de l'Umuuganda (Travaux communautaires) a comme but non seulement le développement communautaire mais aussi la révalorisation du travail manuel. En effet, beaucoup de gens fuient le travail des champs pour aller gagner des sommes illusoires en ville.

8°- Dans mon pays les femmes fonctionnaires bénéficient d'une heure de repos par jour pour allaiter leurs enfants. De même un congé de 60 jours leur est accordé à l'occasion de chaque accouchement.

9°- Je suis heureux de signaler à cette auguste assemblée que le gouvernement rwandais a ratifié par arrêté présidentiel la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

10°- Un projet du Code familial vient d'être élaboré et sera soumis à l'examen du Conseil du Gouvernement. L'un de ses buts sera de garantir les droits des membres de la famille.

11°- Mais puisque la condition féminine, objet de cette conférence invite tout le monde et en premier lieu la femme, à agir, il est nécessaire que les femmes s'associent et s'épaulent mutuellement dans la recherche des moyens pour meilleur développement.

Dans mon pays le projet de l'association des femmes a été présenté au Congrès National qui en a souhaité la réalisation rapide. La seule difficulté qui persiste est d'ordre budgétaire.

Pour le moment il y a un bureau au Ministère des Affaires Sociales qui travaille activement sur le projet de la future association. De même des regroupements des femmes fonctionnent sous l'encouragement de ce bureau (par exemple : des ateliers sociaux, des coopératives).

CONCLUSION

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Honorables Délégués,

L'amélioration de la condition féminine regarde tout le monde aussi bien les femmes que les hommes.

Persone de nous ne peut prétendre ne rien devoir à la femme.

Chacun de nous est né d'une femme.

La majorité des hommes ont épousé une femme.

Plusieurs de nous ont eu des enfants filles.

Dès lors il serait gravement injuste d'entretenir des systèmes qui maintiennent la femme dans une ségrégation sociale.

La femme doit être respectée à pied d'égalité avec l'homme à tout âge et dans toutes les conditions.

La différence des caractères biologiques que nous connaissons chez les deux sexes constituent le bonheur de l'humanité.

Sans la complémentarité des deux sexes, que deviendrait l'homme ? que deviendrait la femme ? C'est notre devoir le plus impératif d'aider les femmes dans leur éducation, dans leur vie professionnelle et de ménage et dans leurs associations. Ma délégation souhaite pour cet objectif une aide de la part des pays développés et notamment la France.

Nous sommes convaincus que quand la femme sera éduquée avec son partenaire masculin le dialogue entre les deux sera plus aisé et à pied d'égalité.

Puissions-nous voir sans trop tarder la réalisation de ce noble idéal.

Vive la femme africaine !

Vive la coopération internationale !

ANNEXE II.

OBJECTIFS DE COOPERATION FRANCO-RWANDAISE EN FAVEUR DES FEMMES.

Comme il a été déploré par plusieurs délégations dont celle du Rwanda, les femmes sont insuffisamment représentées dans :

- la conception et l'élaboration des projets de développement de leur pays
- les instances de prises de décisions et aux postes de responsabilités.

Par ailleurs, il a été reconnu que cette situation découle principalement d'une formation insuffisante de la part des femmes.

En vue de rendre justice à plus de la 1/2 de la population et de l'intégrer pleinement au processus du développement, le gouvernement rwandais s'engage de ne ménager aucun effort mais aussi requiert l'assistance du gouvernement français et des O.N.G. pour répondre aux 3 objectifs ci-après à savoir :

- 1.- Education des femmes à tous les niveaux
- 2.- Mise en place d'une Association féminine
- 3.- Promotion des petites technologies villageoises

1. EDUCATION DES FEMMES A TOUS LES NIVEAUX :

L'éducation d'une mère, son savoir faire et ses conditions de vie exercent une grande influence sur ses enfants et partant sur le monde de demain.

Le Gouvernement rwandais est conscient que la majorité des femmes rwandaises ne jouissent d'une éducation et d'une formation nécessaires pour mieux assumer leurs nobles tâches.

Aussi, il faudra, avec l'Assistance du gouvernement français et d'autres O.N.G. intéressés par les problèmes des femmes promouvoir :

- l'Education populaire
- l'Education Scolaire et extra-scolaire

a) L'Education populaire

Le Gouvernement français et les O.N.G. pourraient :

- encourager l'installation des maisons familiales dans plusieurs communes du pays. Le principal rôle de ces maisons familiales serait d'aider les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente.
- donner les bourses de stages aux jeunes animateurs ruraux à l'intérieur du pays ou dans un autre pays d'Afrique.

b) 1'Education Scolaire et extra-scolaire

Le Gouvernement français pourrait davantage :

- Accorder des bourses d'études et de stages aux femmes qui n'ont pas pu poursuivre leurs études dans les établissements rwandais.
- Accorder aux femmes mères de familles des stages successifs prévoyant un diplôme final.

2. MISE EN PLACE D'UNE ASSOCIATION FEMININE :

Le gouvernement français et les associations des femmes françaises pourraient financer les activités de la jeune association des femmes rwandaises dès qu'elle aura été mis en fonctionnement.

3. PROMOTION DES PETITES TECHNOLOGIES VILLAGEOISES :

En vue d'alléger les lourdes tâches des femmes rwandaises, le gouvernement français et les O.N.G. pourraient prêter leur Assistance dans les domaines suivants :

- garderies d'enfants
- canalisation de l'eau
- installation des moulins
- stockage des récoltes.

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INVITEES
A LA REUNION DU 23 JANVIER 1981

=====

Alliance Internationale des Femmes
Association Française des Femmes Diplômées d'Université
Association Nationale des Veuves Civiles Chefs de Famille
Cercle des Femmes Ingénieurs
Comité Français pour la Décennie de la Femme
Commission Féminine du Mouvement Européen
Commission des O.N.G. auprès de l'U.N.E.S.C.O.
Conseil International des Femmes
Fédération Internationale des Femmes de Carrières Juridiques
Mouvement mondial des Mères
Union Féminine Civique et Sociale
Union Professionnelle Féminine
C.I.M.A.D.E.
Clair Logis
Comité Catholique contre la faim et pour le Développement
Comité Français de l'U.I.O.F.
Fédération mondiale des Villes Jumelées
Union Nationale des Maisons Familiales Rurales

SYNTHÈSE DES DEBATS DU SOMMET FRANCO-AFRICAIN

Paris 21 - 23 janvier 1981.

A l'initiative de Madame Monique PELLETIER, Ministre Délégué à la Famille et à la Condition Féminine et de Monsieur Robert GALLEY, Ministre de la Coopération, s'est tenu à Paris, du 21 au 23 janvier 1981, le Sommet franco-africain sur la Condition Féminine auquel les pays suivants ont participé : Burundi, Bénin, République Centrafricaine, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Madagascar, Maurice, Mali, Mauritanie, Comores, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo, Zaïre.

Ce Sommet est aussi le résultat des vœux émis par les délégations africaines présentes à la Conférence Mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la Femme (Copenhague Juillet 1980), de développer entre la France et nos pays une meilleure coopération.

Les discussions se sont articulées autour des thèmes suivants.

Thème 1 : Les principaux moyens de mieux faire participer les femmes au développement. Projets et programmes des gouvernements.

La discussion a permis un échange des expériences vécues, de dégager les progrès réalisés dans nos pays respectifs depuis leur accession à l'indépendance et de mesurer les efforts à accomplir.

Thème II : Quelles pourraient être les orientations d'une politique de coopération en faveur des femmes ?

La discussion sur ce thème a abouti à la rédaction des recommandations suivantes de la part des déléguées des Etats africains, malgache et mauricien :

Considérant que le manque ou l'insuffisance de formation des femmes en Afrique est l'une des causes de leur non intégration au processus du développement national, demandons :

- l'octroi de bourses pour la formation des femmes en France et en Afrique et l'octroi de bourses de stages pour une formation dans les écoles africaines pour mieux adapter la formation aux réalités de nos pays.
- la création et l'équipement des structures de formation en zone rurale.
- l'appui technique pour la mise au point du matériel didactique en matière d'alphabétisation.

Considérant d'autre part que les femmes africaines immigrées en France et les femmes d'Immigrants éprouvent des difficultés d'adaptation, demandons :

- leur insertion dans leur nouveau cadre de vie et leur formation en vue du retour.

Considérant la coopération séculaire et privilégiée existant entre la France et nos pays,

Considérant d'autre part que le développement d'un pays ne peut se réaliser sans la participation des femmes qui constituent plus de la moitié de la population, souhaitons :

- qu'au niveau des commissions bilatérales, les problèmes de la condition féminine soient considérés parmi les priorités.

Souhaitons également une intensification de la coopération bilatérale pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'institutionnalisation des rencontres tous les 2 ans entre la France et nos pays pour faire le point de la coopération dans le domaine de la condition féminine.

Considérant que dans les rencontres internationales, les décisions qui y sont souvent prises ont inmanquablement une répercussion sur les femmes, demandons :

- l'application des résolutions prises en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable.

Considérant que l'élaboration des projets de développement communautaire permet l'amélioration du niveau de vie des populations, souhaitons :

- le financement par la France de projets productifs destinés à l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'insertion d'un volet féminin dans les projets de développement pour en faire des projets intégrés.

Considérant que l'exécution des travaux domestiques constitue un handicap sérieux pour la participation des femmes au développement économique et social, souhaitons :

- l'équipement des femmes en milieu rural pour l'allègement des travaux domestiques, le développement de l'hydraulique villageoise et le transfert des technologies appropriées.

Considérant le taux élevé de la mortalité infantile et maternelle, souhaitons :

- l'équipement des maternités rurales et des pharmacies villageoises, la planification familiale pour les pays qui le désirent.

Considérant l'intervention des Organisations Non Gouvernementales dans nos pays respectifs, souhaitons pour une plus grande efficacité et une meilleure orientation et coordination des activités menées par ces O.N.G. :

- la nécessité de soumettre leurs projets à un organisme centralisateur désigné par les gouvernements.

Considérant l'importance de l'information, souhaitons :

- la création de centres de documentation et d'information pour une meilleure diffusion des réalisations qui ont eu un impact sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et de la famille.

Considérant que l'année 1981 a été déclarée Année Internationale des Personnes Handicapées et que la plupart des handicapés se trouvent dans nos pays, souhaitons :

- une assistance aux femmes handicapées

Considérant que les travaux se sont déroulés dans un climat de confiance mutuelle et de respect des valeurs et des options politiques de chaque gouvernement, remercions vivement le gouvernement français pour l'initiative heureuse qu'il a prise en organisant ce Sommet franco-africain sur la condition féminine.

La délégation française prend acte de ces recommandations qui correspondent pour l'essentiel à ses **propres** orientations et s'efforce d'y donner suite dans toute la mesure de ses possibilités.